collège Roger Ruel
académie Clermont-Ferrand
éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARCHE SIMPLIFIE DE MATERIEL DE CUISINE
pour le collège Roger RUEL

Passé en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
et de l'ordonnance du 23 juillet 2015

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **Collège Roger RUEL**
Les Sagnes
43140 ST DIDIER EN VELAY

Représenté par : **M. LINOSSIER Philippe**

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Léonard de Vinci – 43120 Monistrol sur Loire

En guise de conclusion du marché, le chef d'établissement ne signera que l'acte d'engagement, aucun document émanant du candidat ne sera signé.

B - MARCHE N° 2019/3

Objet du marché :
Fourniture de matériels de cuisine scindés en 2 lots : un four + une cellule de refroidissement

Date de dépôt des offres le vendredi 08 mars 2019 à 12 h 00

CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le décret du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 209 000 € H.T.)

Chapitre III - REGLEMENT DE CONSULTATION

A. ***Date et heure limites de dépôt des offres :***

le vendredi 08 mars 2019 à 12 h 00

B. ***Modalités d'envoi***

A partir du 01 octobre 2018, et pour tout marché ≥ 25000€ H.T., **obligatoirement par voie électronique sur le site de l'AJI** : plateforme de publication des marchés publics des EPLE.

C. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Méthode de classement des critères de jugement :
Critère prix des appareils: 40%
Qualité des produits proposés : 40%
Qualité des prestations du candidat : 20%

D. ***Coordonnées pour les demandes de renseignements :***

Mme LAURICELLA, gestionnaire Tél. : 04 71 61 79 91
Fax. : 04 71 61 79 99
Email : int.0430027W@ac-clermont.fr

Chapitre IV. CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériels de cuisine.
Le collège Roger RUEL fabrique plus de 700 repas/jour et a besoin de matériel de cuisine capable de recevoir en une seule fois 40 bacs gastro GN 1/1 profondeur 100mm ou 20 bacs gastro GN 2/1 profondeur 100mm.

Par contre, l'espace dans la cuisine est très réduit donc les candidats devront impérativement se déplacer au collège pour s'assurer que les dimensions des matériels proposés entrent bien dans l'espace réservé à ces machines en cuisine. Les candidats ont l'obligation de faire compléter l'attestation de visite des lieux par le service de gestion lors de ce déplacement. Ce document est indispensable à l'étude de leur proposition. Il est joint en annexe.

La livraison et l'installation des matériels devraient être effectuées en janvier 2019. Elles sont conditionnées à la fin des travaux de câblage électrique en cuisine. La validité de l'offre des candidats est donc fixée à 90 jours à compter du vendredi 08 mars 2019, date limite de réception des offres.

Article 2 : Allotissement

Lot 1 : Four électrique de taille 20 niveaux GN2/1 profondeur 100mm à injection ou à chaudière (différence à bien préciser dans la proposition).

Four avec cuisson basse température et cuisson de nuit avec système de traçabilité.
Four avec douchette intégrée, chariot monobloc et sonde de température multipoints.
Nettoyage automatique. Détartrage automatique en option.

Le prix doit inclure la livraison et l'installation et la formation*.

Garantie minimale de 2 ans.

En cas de panne, le SAV de la société retenue doit pouvoir intervenir dans les 6h au collège.

Dimensions **approximatives** de l'espace qui va accueillir ce four :
Façade : 1030 mm
Hauteur : 1900 mm
Profondeur : 1115mm

En option, merci de chiffrer un chariot de four supplémentaire.

*Le prix du matériel doit inclure un temps de formation pour l'équipe cuisine d'au moins 3 jours (pas forcément consécutifs) pour bien assimiler la technologie du four.

Lot 2 : Cellule de refroidissement avec rampe d'accès compatible avec les chariots de four GN 2/1 avec de très bonnes performances frigorifiques.
Groupe à distance carrossé silencieux. Bonne isolation.

Elle doit pouvoir recevoir un chariot 20 niveaux GN2/1 profondeur 100mm ou 2 chariots 20 niveaux GN1/1 profondeur 100mm.

Le prix doit comprendre la livraison, l'installation, les réseaux frigorifiques et câblages, la mise en œuvre des réseaux, percement des cloisons et mur.

En cas de panne, le SAV de la société retenue doit pouvoir intervenir dans les 6h.

Bien préciser si l'alimentation électrique doit être triphasée ou non.

Dimensions approximatives de l'espace qui va accueillir cette cellule :
Façade : 960 mm
Hauteur : 2500 mm
Profondeur : 1000mm

En option, merci de chiffrer en plus une échelle inox 20 niveaux GN2/1 avec butée sur les cornières et roues à freins.

Article 3 : Durée du marché

Sans objet.

Article 4 : Détail des prestations et des prix

Le candidat joindra à ce marché un devis détaillé sur lequel apparaîtra obligatoirement le délai d'intervention du SAV et son organisation (pièces, main d'œuvre et frais de déplacements) et la durée de la garantie des matériels proposés.

Les candidats ont l'obligation de faire compléter l'attestation de visite des lieux par le service de gestion lors de ce déplacement. Ce document est indispensable à l'étude de leur proposition. Il est joint en annexe.

Article 5 : choix du matériel

➢ Neuf avec une garantie minimum 2 ans (extension de garantie à prévoir en option ou incluse dans le prix)

ou en variante :

➢ Modèle d'exposition en **très bon état général**, **de moins de 1 an** avec les **mêmes caractéristiques que le neuf** avec une **garantie de minimum 2 ans.** L'utilisation passée de ce matériel d'occasion devra être précisée et la notice d'utilisation jointe.

Article 6 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Article 7 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Une attestation de visite des lieux

Article 8 : Avance forfaitaire

Sans objet.

Article 9 : Prix et rythme des paiements

➢ **Nature des prix**

Les prix sont unitaires.

- **Forme des prix**

Les prix sont fermes. La réponse au marché sera mentionnée en prix H.T et TTC, en chiffres et en lettres. Le taux de TVA devra être indiqué.

Le prix inclut, en plus de la formation, l'enlèvement et le recyclage des matériels remplacés (un four et une cellule de refroidissement) si le collège souhaite ne pas les conserver.

- **Mode de règlement**

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte indiqué à la page 8.

Le délai global de paiement par le collège est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 10 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 11 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre V - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.

- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du collège. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- ☐ Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- ☐ Pays membre de l'OMC
- ☐ Autres

Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :
E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves**.

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiqué ci-dessus.

Prix :

- ❑ **Voir devis**

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire : Etablissement tenant le compte du bénéficiaire : Code établissement : Code guichet Numéro du compte : Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB ORIGINAL

A , le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention “ Lu et approuvé ”) et **cachet de la société**

Le collège se réserve le droit de demander aux candidats :

- tous renseignements ou documents prouvant leurs capacités financières et leurs capacités techniques et professionnelles
- de voir le matériel proposé par les candidats dans leur dépôt et/ou en fonctionnement dans un établissement (restaurant, cantine…)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir devis) :

à :

le :

le Pouvoir Adjudicateur
Monsieur le Principal

M. LINOSSIER Philippe

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.
Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.
En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A , le

Le Titulaire

***Avertissemen**t :*
Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I et II.
Il contient à la fois :
- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre III)
- les Clauses Particulières (Chapitre IV)
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, V et VI)